



---

Communiqué de presse conjoint

Le 22 mars 2011

---

## COLABOR SUR LE POINT D'ACCROÎTRE SA PRÉSENCE EN ONTARIO GRÂCE À UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT DE SKOR FOOD GROUP

**BOUCHERVILLE (QUÉBEC) ET VAUGHAN (ONTARIO)** – Groupe Colabor Inc. (TSX : GCL) (« Colabor » ou la « société ») et The SKOR Food Group Inc. (TSXV : SKF) (« SKOR ») ont annoncé aujourd'hui qu'elles avaient conclu une convention de soutien datée du 22 mars 2011 (la « convention de soutien ») aux termes de laquelle Colabor a convenu de formuler une offre (l'« offre »), par voie de note d'information relative à une offre publique d'achat, visant l'acquisition de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de SKOR au prix de 1,33 \$ au comptant par action, y compris les actions ordinaires émises aux termes de l'exercice des options en cours de SKOR.

Le conseil d'administration de SKOR a convenu de recommander à l'unanimité que les actionnaires de SKOR déposent leurs actions en réponse à l'offre. Les deux principaux actionnaires de SKOR, contrôlant environ 60 % des actions ordinaires en circulation, ont conclu une convention avec Colabor aux termes de laquelle ils ont convenu de déposer irrévocablement leurs actions de SKOR en réponse à l'offre.

Comme il est énoncé dans la convention de soutien, Colabor a convenu de formuler une offre d'achat visant la totalité des actions ordinaires émises et en circulation de SKOR au prix de 1,33 \$ l'action, payable au comptant, ce qui représente une prime de 89 % par rapport au cours moyen des actions pondéré en fonction du volume sur 30 jours. L'offre représente un prix d'achat total de 35,6 millions de dollars, avant de tenir compte de l'encaisse nette de SKOR.

*« Le regroupement des avantages compétitifs de SKOR avec les nôtres offre à Colabor une occasion des plus attrayante d'élargir sa gamme de produits, sa clientèle ainsi que sa présence en Ontario » a déclaré M. Gilles C. Lachance, président et chef de la direction de Colabor. « Cette transaction vient ajouter une masse critique au sein de notre principal marché, offre d'importantes possibilités de synergie et positionne Colabor pour qu'elle profite de la consolidation future du marché. Cette transaction devrait avoir un effet positif immédiat sur le bénéfice net, avant que ne soient pris en compte les synergies. »*

*« Nous sommes vraiment heureux de nous joindre à l'un des chefs de file de la distribution de produits alimentaires au Canada. Colabor et SKOR ont une culture d'entreprise et des valeurs très semblables. La combinaison de l'expertise des deux entreprises nous permettra de prendre de l'envergure pour pénétrer davantage le marché et permettra à SKOR de continuer sa progression » a déclaré M. Vince Capobianco, président et chef de la direction de SKOR.*

Le conseil d'administration de SKOR a recommandé à l'unanimité que les actionnaires de SKOR déposent leurs actions en réponse à l'offre, en se fondant en partie sur un avis de son conseiller financier selon lequel la contrepartie que doivent recevoir les actionnaires de SKOR aux termes de l'offre est équitable d'un point de vue financier.

La réalisation de l'offre est subordonnée à certaines conditions usuelles, entre autres, le dépôt par les porteurs d'au moins 66 ⅔ % des actions de SKOR en circulation et l'obtention des approbations réglementaires dans le cours normal. Par ailleurs, la convention de soutien renferme les clauses usuelles de retrait par devoir fiduciaire et de droit d'égaliser ainsi qu'une indemnité de résiliation. L'offre expirera le 5 mai 2011. La note d'information relative à une offre publique d'achat de Colabor, qui renferme toutes les modalités de l'offre, et la circulaire du conseil d'administration de SKOR devraient être postées aux

actionnaires de SKOR le ou vers le 30 mars 2011. Une copie de cette note d'information et de cette circulaire seront également disponibles sur SEDAR au [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Financière Banque Nationale Inc. a agi comme conseiller financier et McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l. agit comme conseiller juridique de Colabor. Cassels Brock & Blackwell LLP agit comme conseiller juridique de SKOR.

### **À PROPOS DE COLABOR**

Colabor est un grossiste et distributeur de produits alimentaires et non alimentaires desservant le marché de détail (épiceries, dépanneurs, etc.) et celui des services alimentaires (cafétérias, restaurants, hôtels, chaînes de restauration), au Québec, en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique.

### **À PROPOS DE SKOR**

SKOR, dont le siège social se trouve à Vaughan (Ontario), est un fournisseur de produits alimentaires de gros à service complet et à intégration verticale desservant les secteurs du commerce de détail et de la restauration. Grâce à ses trois divisions d'exploitation, SKOR Foodservice, SKOR Wholesale Marketplace, et SKOR Culinary Concepts, SKOR dessert une gamme variée d'établissements de restauration à établissements multiples, de chaînes de restauration rapide, de services de garde, d'établissements gouvernementaux, de concessionnaires alimentaires indépendants, d'épiceries indépendantes ainsi que d'exploitants de machines distributrices automatiques et de dépanneurs en Ontario et au Québec. Pour la période de douze mois terminée le 30 novembre 2010, SKOR a enregistré un chiffre d'affaires de 139,5 millions de dollars et un BAIIA de 4,5 millions de dollars. Elle compte environ 200 employés à son entrepôt de 200 000 pieds carrés situé à Vaughan, à ses six emplacements « payer et emporter » et à ses quatre autres installations situées principalement dans le sud de l'Ontario.

### **DÉCLARATIONS DE NATURE PROSPECTIVE**

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prospective reflétant les opinions ou les attentes actuelles concernant les activités commerciales de Colabor et de SKOR et des événements futurs. Ces déclarations sont assujetties à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses. Les résultats et les événements réels peuvent différer.

Les documents d'information devant être déposés par Colabor auprès des autorités en valeurs mobilières contiennent de plus amples renseignements et peuvent être consultés à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) ne peut être tenu responsable de l'exactitude ou du caractère adéquat du présent communiqué de presse.

### **Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec :**

#### **Groupe Colabor Inc.**

##### **Gilles C. Lachance**

Président et chef de la direction  
Tél. : 450-449-0026, poste 265  
Télé. : 450-449-6180  
[glachance@colabor.com](mailto:glachance@colabor.com)

##### **Michel Loignon, CA**

Vice-président et chef de la direction financière  
Tél. : 450-449-0026, poste 235  
Télé. : 450-449-6180  
[mloignon@colabor.com](mailto:mloignon@colabor.com)

#### **Maison Brison Inc.**

##### **Martin Goulet, CFA**

Premier vice-président, relations avec les investisseurs  
Tél : 514-731-0000, poste 229  
Télé. : 514-731-4525  
[martin@maisonbrison.com](mailto:martin@maisonbrison.com)

**The SKOR Food Group Inc.**

**Vince Capobianco**

Président et chef de la direction

Tél. : 905-660-1212, poste 234

[vincec@skorfoodgroup.com](mailto:vincec@skorfoodgroup.com)